



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 55 b) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance :

migrations internationales et développement

Lettre datée du 30 août 2006, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration adoptée à l'issue de la Consultation régionale sur les migrations, les transferts de fonds et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue les 27 et 28 juillet 2006 à Saint-Domingue (voir annexe).

La Consultation régionale a réuni 75 représentants venant des 13 pays suivants : Brésil, Bolivie, Colombie, Équateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou et République dominicaine. Les participants sont convenus que le Gouvernement dominicain, au nom de tous les pays représentés à la Consultation régionale, soumettrait la déclaration, pour examen, lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui aura lieu à New York les 14 et 15 septembre 2006.

La Consultation régionale a été convoquée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et organisée conjointement par le Gouvernement dominicain, la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, conformément aux objectifs de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural. La Fondation mondiale pour la démocratie et le développement a accueilli la réunion en son siège, à Saint-Domingue.

Les participants à la Consultation représentaient les principaux groupes intéressés : gouvernements, organisations non gouvernementales, secteur privé, organisations et fondations internationales. Parmi les organisations non gouvernementales, les intervenants venaient d'associations locales et d'autres organisations de la diaspora, ainsi que d'organisations communautaires dans les pays d'origine.



Le Président Leonel Fernandez-Reyna a ouvert la Consultation en prononçant le discours d'ouverture. Trois autres hauts responsables du Gouvernement dominicain ont également pris la parole, notamment le Secrétaire d'État chargé du Bureau de l'information, de l'analyse et du programme stratégique; le Secrétaire d'État Conseiller spécial du Président et Coordonnateur du Conseil présidentiel pour les Dominicains à l'étranger; et l'adjoint du Secrétaire d'État aux affaires étrangères. Le coordonnateur résident des Nations Unies en République dominicaine, ainsi que l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques du développement du PNUD ont fait des observations liminaires et participé aux délibérations.

La Consultation a offert aux acteurs les plus divers une occasion stimulante d'examiner l'incidence que les migrations et les transferts de fonds avaient sur le développement de la région et de formuler des recommandations à l'intention générale du PNUD et d'autres pour qu'ils y donnent suite. La participation de représentants du secteur privé a été particulièrement bienvenue, et le fait que les différentes parties prenantes aient été traitées sur un pied d'égalité a donné à cette rencontre un cachet singulier. Cela a renforcé les délibérations, facilité les prises de contacts et aidé à formuler la Déclaration.

Les riches échanges qui ont eu lieu durant la Consultation régionale ont été utiles pour les participants, et la mise en œuvre des propositions concrètes qui ont été formulées devrait être bénéfique. On espère de même que les délibérations du Dialogue de haut niveau seront couronnées de succès.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, pour examen lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Erasmo **Lara-Peña**

**Annexe à la lettre datée du 30 août 2006, adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant
permanent de la République dominicaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration

Nous, participants à la Consultation régionale sur la migration, les transferts et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue à Saint-Domingue les 27 et 28 juillet 2006,

Représentant les grands groupes de parties prenantes de 13 pays de la région – Bolivie, Brésil, Colombie, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou et République dominicaine – et comptant en notre sein des participants des gouvernements, d'entités de la société civile, dont des associations des villes et villages d'origine et d'autres organisations de la diaspora, d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, du monde des affaires et d'entités des Nations Unies,

Remerciant le Président de la République dominicaine, S.E. Leonel Fernandez-Reyna, d'avoir honoré cette réunion de sa présence et d'une allocution liminaire,

Reconnaissants des efforts du Gouvernement de la République dominicaine, de la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, alignés sur les buts de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et de l'Alliance public privé des Nations Unies pour le développement rural, et du soutien financier apporté par les fondations, les sociétés du secteur privé et d'autres donateurs,

Ayant à l'esprit la résolution 60/206 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2005, relative à la facilitation des transferts de fonds des migrants et la réduction de leur coût,

Sachant que les courants de transferts procèdent d'opérations privées, profitant principalement aux ménages, et qu'ils ne doivent ni être confondus avec l'aide publique au développement (APD) ni considérés comme substituts de cette aide,

Sachant que les transferts, bien que représentant un courant de ressources fort substantiel, dont l'importance ne cesse de croître, et constituant une part notable du produit national brut (PNB) de nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ne sont pas encore suffisamment étudiés, facilités ni mobilisés pour répondre aux exigences actuelles et futures des expéditeurs et des destinataires,

Ayant débattu pendant notre réunion de nombre des problèmes de la migration, des transferts et du développement, tels que les relations entre gouvernement et diaspora du pays, le soutien financier et autre venant de l'étranger et parvenant aux familles et à d'autres dans le pays d'origine, le rapport entre migration et transferts d'une part, développement et poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de l'autre, les caractéristiques des migrations Sud-Nord et Sud-Sud, les vues du secteur privé relativement aux transferts de fonds, les banques

et les finances, et l'expérience des pays en matière de participation de la diaspora et du développement,

Souhaitant faire parvenir au Secrétaire général des Nations Unies des informations et des propositions à examiner lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui doit avoir lieu les 14 et 15 septembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies,

1. *Saluons avec reconnaissance* les efforts faits par les gouvernements pour créer des bureaux de haut niveau chargés des affaires de la diaspora, et pour encourager la participation des communautés de la diaspora qui le demandent à la vie politique et au développement économique et social de leur pays d'origine, et *encourageons* les gouvernements des autres pays à suivre plus fermement ces principes et à les appliquer;

2. *Demandons instamment* qu'on se préoccupe à titre prioritaire de développer les utilisations productives des transferts, pour les besoins de consommation immédiats et au-delà, en veillant ce faisant à faciliter l'accès aux services bancaires de type classique : épargne, crédit, assurance, placements et autres instruments;

3. *Engageons* les gouvernements des pays d'où partent les transferts à améliorer l'accès des agences effectuant les transferts de fonds aux services bancaires, et à normaliser au niveau national les obligations qu'elles doivent respecter vis-à-vis de la réglementation nationale;

4. *Nous félicitons* du fait que des sociétés du secteur privé aient pleinement participé aux délibérations multipartites de notre réunion, et *engageons* à développer plus activement les partenariats commerciaux et autres avec les gouvernements et autres parties prenantes afin de promouvoir le développement profitable et équitable des entreprises au service de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, selon les principes du Pacte mondial;

5. *Notons et encourageons* les possibilités d'accroître l'effet multiplicateur des transferts dans les activités de développement des pays d'origine offertes par les contributions coopératives et l'exécution en collaboration par des autorités nationales et locales, le secteur privé, les groupes de la diaspora et d'autres organisations de la société civile, et les organisations internationales;

6. *Demandons instamment* que toutes les parties prenantes s'emploient énergiquement à faciliter les transferts, à améliorer l'efficacité des systèmes et à en réduire le coût, notamment par un usage accru de l'informatique, et à faciliter l'accès aux instruments financiers existants et à des instruments nouveaux, de manière à accroître généralement les avantages qu'en tirent les bénéficiaires, de même que l'efficacité des transferts comme moyens de protection et d'autonomisation et les possibilités d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux local et national;

7. *Engageons* en particulier à prêter plus d'attention concertée, en faisant appel aux partenaires potentiels que cela intéresse et qui sont désireux de le faire, à la possibilité de coupler les transferts avec des institutions d'épargne et de microcrédit, afin que les particuliers et les groupes communautaires puissent plus facilement avoir des activités d'entrepreneur;

8. *Saluons* le rôle de premier plan que jouent les femmes en tant que destinataires des transferts et leur montée en puissance en tant qu'expéditeurs, *engageons* à éliminer à titre prioritaire les obstacles juridiques et administratifs à leur pleine participation sur un pied d'égalité, et à soutenir la constitution de capacités leur permettant de tirer le maximum d'avantages de ces courants de ressources, et *demandons instamment* à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) de poursuivre et de développer ses importants travaux sur les aspects de genre de la migration et des courants de transferts, ainsi que sur leur relation avec la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement;

9. *Engageons* le Groupe spécial de la coopération Sud-Sud à élargir ses partenariats institutionnels mondiaux afin d'aider les pays en développement à encourager les pratiques de référence, les technologies et la recherche sur les effets multiplicateurs des transferts et de la diaspora, en vue de développer le potentiel de coopération Sud-Sud dans notre région et au-delà, dans le cadre plus large de la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement;

10. *Saluons* le concours apporté par les associations des villes et villages d'origine, les associations d'anciens élèves, les associations professionnelles et les autres groupes communautaires de la diaspora qui préservent des liens dans leur pays d'origine, y encouragent le développement et assurent la promotion des cultures nationales, et les *encourageons* vivement à développer ces activités, avec un soutien au renforcement de leurs capacités venant des donateurs et des autres entités en mesure d'apporter leur collaboration;

11. *Nous félicitons* des échanges d'informations sur des situations précises et des pratiques novatrices résultant de la présente réunion, et *recommandons* aux gouvernements et aux institutions internationales, notamment au Programme des Nations Unies pour le développement, à prendre de nouvelles mesures pour collecter et encourager la diffusion de données démographiques et autres données sociales et économiques pertinentes, surtout sur le secteur informel, les pratiques de référence et les enseignements à tirer, afin de faciliter une meilleure compréhension et de développer les soutiens et les relations synergiques;

12. *Demandons instamment* au Programme des Nations Unies pour le développement d'utiliser les résultats de la présente réunion comme point de départ de nouvelles politiques et initiatives de renforcement des capacités à tous les échelons, surtout local, selon les besoins et les possibilités définis par les parties prenantes

13. *Demandons* au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de prêter particulièrement attention aux propositions énoncées dans la présente Déclaration, qui constituent une contribution unique des parties qui s'occupent des questions de migration, de transferts et de développement dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes ou qui représentent ceux qui s'en occupent.